

StAH			Zones	
			H-075	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•

StAH			Zones		
			H-075		
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis				
	Usage(s) spécifique(s) exclus				
	Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•		
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		
		Profondeur minimale (m)	7		
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
Hauteur en mètres minimale	4				

StAH			Zones		
			H-075		
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale	10.5		
		Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10	
	Nombre logements/terrain maximal (m2)		1		
	Marges	Avant minimale (m)	7.5		
		Latérale minimale (m)	6		
		Latérales totales minimales (m)	12		
		Arrière minimale (m)	10		
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
			Profondeur moyenne minimale (m)	60	
			Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA				
	Notes particulières		(H-075 1)		
Amendements					

Note(s) :

(H-075 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.